

AVIS ACSP-REUNION. 02 AVRIL 2022

Nous présentons ici par une étude exclusivement bénévole, des remarques qui, bien évidemment, ne sont pas exhaustives.

1. Présentation :

Dans le cadre de la préparation du futur **Programme Interreg VI ocean Indien 2021-2027**, l'Autorité de gestion a mené une évaluation environnementale afin d'intégrer au mieux les enjeux environnementaux dans l'élaboration et l'adoption du Programme, et ainsi identifier et optimiser ses impacts environnementaux.

Cette évaluation environnementale a été soumise pour avis à l'autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD).

La Région Réunion organise une consultation publique du **05 mars au 04 avril 2022** pour que la population donne son avis afin de « mieux préparer l'avenir » de notre île, à partir d'un document de 137 pages d'Évaluation environnementale stratégique :

[https://decidim.cr-](https://decidim.cr-reunion.fr/uploads/decidim/attachment/file/65/Interreg_Oc%C3%A9an_Indien_VI-Rapport_Environnemental_-_2021-04-12-vdef.pdf)

[reunion.fr/uploads/decidim/attachment/file/65/Interreg_Oc%C3%A9an_Indien_VI-Rapport_Environnemental_-_2021-04-12-vdef.pdf](https://decidim.cr-reunion.fr/uploads/decidim/attachment/file/65/Interreg_Oc%C3%A9an_Indien_VI-Rapport_Environnemental_-_2021-04-12-vdef.pdf)

Ce document, « Rapport d'Évaluation Environnementale Stratégique », dont on aimerait bien connaître le coût pour les contribuables (vous avez dit « transparence » ?) a été élaboré par le Cabinet Conseil Ernst & Young mandaté par la Région Réunion. Un document à la présentation standardisée, que l'on retrouve aussi, à la même date, pour la Bretagne par exemple, avec le même rédacteur principal ... :

[https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/FEDER_FSE_Programme_Operationnel_Rapport_environnemental_V1_\(avril_2021\).pdf](https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/FEDER_FSE_Programme_Operationnel_Rapport_environnemental_V1_(avril_2021).pdf)

Lien du site pour donner son avis Consultation publique Réunion :

<https://decidim.cr-reunion.fr/processes/PO2021-27>

Malheureusement, les mauvaises pratiques locales persistent, on ne peut que s'interroger sur un énième simulacre de démocratie participative

- cette consultation ne fait l'objet d'aucune présentation publique

- cette consultation n'indique même pas le devenir d'éventuelles remarques citoyennes

Pour rappel (<https://www.acsp-reunion.fr/bruit-et-energie-2-sujets-majeurs-a-la-reunion/>)

2 consultations précédentes récentes sont restées sans aucun rapport public à ce jour, malgré ce qu'indiquait la Région :

« À l'issue des phases de consultations, au plus tard à la date de publication des décisions administratives et pendant une durée minimale de trois mois, l'État et la Région rendront public, par voie électronique :

- une synthèse des observations et propositions du public, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte ;

- les observations et propositions déposées par voie électronique ;
- dans un document séparé, les motifs de la décision.»

Le plus grave, c'est le mode de fonctionnement dans la conception de ce document.

Page 20, il est prétendu qu'a été réalisée « une consultation publique des citoyens via un questionnaire en ligne sur le site de la Région Réunion », en pleine période de covid, et entre le 23 juin et le 14 juillet 2020 (belles dates ...), un questionnaire en partie très guidé avec des validations à acter du type : d'accord-pas d'accord.

Le rapport de cette fameuse consultation (réalisée avec quelle publicité préalable ?) est ici : https://decidim.cr-reunion.fr/uploads/decidim/attachment/file/48/La_R%C3%A9union_-_Rapport_de_synth%C3%A8se.pdf

On ne peut raisonnablement parler de co-construction !

2. Nos remarques :

(NB : la signification des sigles utilisés se trouve pages 12 et 13 du document étudié)

Contribution au changement climatique :

Cette ESS (Évaluation Environnementale Stratégique) réalisée sous la responsabilité de l'Autorité de gestion du PO (Programme opérationnel), soit la Région Réunion, vise, soi-disant, un niveau élevé de prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de la programmation.

Or l'état initial de l'Environnement est biaisé dès le départ.

Sous prétexte de la petitesse de notre territoire (page 6), et, de façon répétée,

- l'impact de l'activité sur notre territoire est minoré, de façon à cautionner la poursuite d'un modèle nocif.

« les petits territoires insulaires comme La Réunion représentent un niveau très faible d'émissions de GES à l'échelle du globe ... » même si par ailleurs il est noté que « On observe une tendance d'accroissement possible de la contribution des territoires au changement climatique »

- Pour ce qui est des pollutions et nuisances, la problématique de la pollution sonore, en particulier celle liée au modèle des survols aériens touristiques de loisirs qui dénaturent La Réunion, fléau reconnu de santé publique avec aussi son impact sur la biodiversité, est totalement occulté.

- Idem pour la pollution lumineuse.

- De même la pollution de l'air par les transports est totalement niée, avec les flux de particules fines des moteurs diesel qui boucanent sur nos routes.

On retrouve encore dans l'Exposé des incidences notables probables de la mise en œuvre du programme sur l'environnement, page 9,

- la volonté de négliger les impacts négatifs du programme.

Contribution au changement climatique/qualité de l'air/nuisances/eau/ biodiversité :

Certaines mesures prévues par le programme, potentiellement à impact négatif (déplacements, hausse des échanges), ont été qualifiées encore de « *négligeables* ».

Idem pour la qualité de l'air.

Pour les nuisances (faut-il le rappeler, en occultant la pollution sonore et lumineuse dès le départ), ce rapport occulte totalement les conséquences potentielles d'installations industrielles type incinérateurs, usines de traitement de batteries, de fabrication d'enrobés bitumineux ... (exemple de la zone de Pierrefonds).

C'est clair : « *le programme ne comporte pas d'actions spécifiques directement axées vers la préservation des sols* »

Il présente un vœu pieux, et non pas des incitations ni des actions franches alors que les pesticides, herbicides et résidus d'engrais polluent déjà depuis belle lurette nos nappes phréatiques !

Il est en effet énoncé : « *les mesures en faveur de l'amélioration des connaissances et des capacités des acteurs économiques devraient stimuler des pratiques durables, y compris concernant la limitation des intrants dans les sols* » ... c'est du blabla.

Il faut peut-être rappeler notre alerte de 2007, il y a déjà 15 années :

<https://www.acsp-reunion.fr/leau-un-probleme-de-sante-publique-a-saint-pierre/>

Paysages et patrimoine : « *Les paysages et patrimoine constituent la thématique du programme pour laquelle le plus d'impacts positifs ont été potentiellement relevés. Les dispositifs prévus pour la prévention de la biodiversité, le tourisme durable.* »

Alors là, les rédacteurs de ce rapport ne connaissent visiblement pas La Réunion, **les projets d'aménagements divers les plus fous artificialisant les sites naturels** (la folie des tyroliennes, Plaine des Cafres, Cilaos, les parcs d'attractions type projet de parc du volcan ..), **la « recroissance » défendue localement par l'aviation civile du modèle des survols aériens touristiques de loisir**, avec même des circuits-courts en hélico pour « mange un carry », « po aller fé yoga » etc, qui impactent aussi bien le littoral que l'intérieur habité de l'île !

Page 15 : Le bruit se retrouve noyé dans « Déchets et autres nuisances », en occultant l'impact majeur sur la santé humaine alors que le conseil national du bruit a estimé en 2021, son coût astronomique à 157 milliards d'euros par an en France !

Page 16 : « *Dans l'Etat initial de l'environnement, les disparités des enjeux environnementaux qui concernent chacun de ses territoires ne pourraient être traitées de façon exhaustive. Nous nous concentrons ainsi sur les enjeux communs de la zone océan Indien, ainsi que certaines spécificités des territoires, lorsque les valeurs observées le justifient par leur caractère extrême.* »

Justement, le modèle touristique Réunion a dérivé dans un cas extrême.

La Réunion est devenue une île sacrifiée à un modèle touristique sans la moindre éthique et contraire à toute écologie.

Page 88 :

La centrale d'Albioma envisage ainsi l'importation de plaquettes de bois depuis le Mozambique, l'Afrique du Sud ou l'Asie du Sud-est. Une collaboration avec Madagascar peut aussi bénéficier à cette filière.

Par exemple, à Maurice, l'étude conclut que la biomasse représentait une réelle opportunité pour l'île Rodrigues avec l'eucalyptus.

On peut s'interroger sur la connaissance de Madagascar et de Rodrigues au niveau « forestier » par les auteurs de ce rapport ...

Page 89 : « *Le deuxième poste le plus important de contribution au changement climatique sont les transports. A la Réunion, la consommation de carburants fossiles dans les transports routiers et aériens représente 39% des émissions de GES régionales (en 2017) »*

Et pourtant absence totale de développement de transports en commun fréquents, réguliers, fiables et sécurisés, en maillage sur tout le territoire pour diminuer l'utilisation des véhicules particuliers.

Absence totale du développement des infrastructures sécurisées (pistes, parkings sécurisés ...) pour des transports « doux » type vélo.

Page 99 : « *Une des nuisances principales auxquelles la zone est confrontée est la pollution par les déchets (notamment plastique) et leur gestion. L'océan indien est très pollué au plastique, ce qui présente un danger pour la biodiversité et les écosystèmes. »*

Zéro proposition pourtant ! Alors que la consigne est une de nos anciennes propositions, et qu'elle est mise en œuvre dans d'autres pays.

Pour se souvenir :

En 2010 :

https://www.acsp-reunion.fr/wp-content/uploads/2013/02/20130205-2010_12_08_PDEDMA_Avis_ACSP_V1_1.pdf

En 2009 :

https://www.acsp-reunion.fr/wp-content/uploads/2009/07/20090709-Etats_generaux_contribution_ACSP_REUNION.pdf

Et parmi les orientations stratégiques :

Page 118 : « *Booster le développement économique et social via le tourisme et la culture »*

Mais sans définir en aucune façon le modèle touristique éco-responsable nécessaire ! Ainsi, et là on découvre le summum :

Page 122 : *Le programme prévoit un soutien à la filière des croisières, une hérésie anti-écologique*, en prétextant « *Les impacts sur les émissions de GES et la pollution de l'air supplémentaire sont donc négligeables* » par rapport au reste du monde.

Avec ce genre de raisonnement, on ne peut que s'interroger sur l'existence même de ce rapport ! Parce que « ce serait moins » que dans d'autres zones, on pourrait poursuivre localement un modèle reconnu comme archi-polluant !

Faut-il rappeler notre avis exprimé publiquement

(<https://www.acsp-reunion.fr/projet-de-territoire-de-la-civis/>) sur ce fameux « tourisme de croisière » ?

<https://www.acsp-reunion.fr/wp-content/uploads/2021/05/20210514-04-Fiches-actions-Tourisme-de-croisiere-AVIS-ACSP-REUNION.pdf>

1/ Aspect santé et écologie : tout le monde le sait, ce type de tourisme est à bannir de notre île.

- Un bateau de croisière peut émettre en une journée autant de particules fines qu'un million de voitures, <https://www.actunautique.com/2017/07/un-paquebot-de-croisiere-emet-autant-de-particules-fines-qu-un-million-de-voitures.html>
- Les 94 bateaux du croisiériste de luxe Carnival Corporation émettent dix fois plus d'oxyde de soufre que l'ensemble des 260 millions de voitures du parc automobiles européen selon l'ONG Transport & Environnement, https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution/les-bateaux-de-croisiere-emettent-une-pollution-colossale_135358
- https://www.liberation.fr/planete/2019/08/09/croisieres-et-pollution-le-tourisme-a-flots-tendus_1744655/
- <https://reporterre.net/Les-paquebots-geants-sont-une-source-geante-de-pollution-marine>

2/ On peut y ajouter la folie des grandeurs inutiles

<https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2017/09/04/Saint-Pierre-et-la-Region-amorcent-lamenagement-de-la-jetee-de-Terre>

Evidemment, aucun rapport suite à cette consultation sur ce « Projet de territoire CIVIS » ne nous a été transmis suite à nos remarques

Page 125 : « *Par ailleurs, le nombre de touristes dans la zone reste modéré (ne dépassant pas 1,5 million par an pour les territoires les plus fréquentés). Ces impacts ont donc été identifiés comme négligeables.* »

Tout ce qui pollue et va à l'encontre des objectifs, on le balaie par l'argument ... négligeables !

Ce n'est pas sérieux.

L'ensemble des impacts locaux participe pourtant à la dégradation globale !

Et ça continue, page 126 :

« *Les nuisances occasionnées par les dispositifs prévus par le programme restent relativement limitées ...* »

Pourtant il est affirmé : « *Privilégier le soutien aux projets du tourisme durable.* »

La encore, ce rapport est biaisé, La Réunion harcelée par les survols touristiques aériens de loisir, polluée et dénaturée, les auteurs de ce rapport ne connaissent pas !

Rappelons que pourtant, dans le rapport relatif à la consultation de 2020, page 19, « *le tourisme, et notamment, le tourisme de masse apparaît comme un potentiel danger :* - L'enjeu n°4 proposant de développer la filière touristique récolte le plus de réponses négatives

- *Contributions libres :*

"Non au tourisme de masse : le développement durable doit être une priorité !"

La problématique du modèle touristique à La Réunion ne peut plus être éludée !

**Quel modèle de développement touristique souhaitons nous pour la Réunion ?
Pour l'ACSP-REUNION, le tourisme « TGV » de « l'ancien monde », les croisières, le
tourisme de survols aériens polluants sonores et atmosphériques, l'artificialisation des
sites naturels, ce tourisme qui nous empoisonne et dénature nos sites n'a pas sa place à La
Réunion !**

**La Région Réunion doit enfin prendre conscience d'une nécessaire évolution.
C'est un tourisme éthique que nous devons promouvoir, un tourisme respectueux de
l'environnement, du cadre de vie et de la santé humaine, et qui offre des retombées
économiques *réellement durables* aux habitants, dans le sens de la transition écologique.**

Ah la fameuse compensation !

Alors que les facteurs de dégradation des coraux (Page 103) sont clairement identifiés et connus, on présente la compensation, consistant en du bouturage coûteux de coraux (page 133), inadapté en grande partie au contexte de La Réunion, bousculée par les cyclones, sans s'attaquer aux causes de dégradation.

Plus qu'une méconnaissance du milieu, c'est encore une escroquerie pour dilapider de l'argent public en blue-washing médiatique !

En résumé,

Ce document élaboré par un cabinet-conseil, présentant des affirmations tendancieuses, est à la fois biaisé et éloigné de la réalité quotidienne vécue et subie par la population et la faune.

De ce document suit une vision dépassée, celle d'un modèle de « l'ancien monde ».

La Région Réunion a la responsabilité et le devoir de changer ce modèle, dans le sens de l'intérêt général.

Nou lé kapab comprendre sa ke lé bon po nou !

La Région va-t-elle enfin prendre en compte les remarques d'habitants de La Réunion ?

Le Cabinet Ernst & Young, vous connaissez ?

[https://fr.wikipedia.org/wiki/EY_\(entreprise\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/EY_(entreprise))

Ce rapport présenté en consultation a été conduit sous la responsabilité de M. Alexis Gazzo, associé responsable du département Climate Change & Sustainability chez Ernst & Young

https://www.ey.com/fr_fr/news/2022/01/alexis-gazzo-responsable-de-l-activite-climate-change

Le rédacteur principal de ce rapport commandé par la Région Réunion :

M. Jean-Gabriel Robert

Directeur de mission